

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 483

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 181062

**Direction en charge :** Mission Foncier

**Objet :** Quartier du Soleil - Convention opérationnelle avec l'EPORA pour l'îlot Beaunier- Demande à l'EPORA d'acquérir un tènement situé 26 boulevard Fauriat et engagement de rachat du tènement par la Ville - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 16/11/2018

**Compte rendu affiché le :** 27/11/2018

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

**Absents :**

M. Lionel SAUGUES

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 483

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 181062

**Direction en charge :** Mission Foncier

**Objet :** Quartier du Soleil - Convention opérationnelle avec l'EPORA pour l'îlot Beaunier- Demande à l'EPORA d'acquérir un tènement situé 26 boulevard Fauriat et engagement de rachat du tènement par la Ville - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Par délibération n°475 du 28 novembre 2016, l'Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) et la Ville de Saint-Étienne ont conclu une convention opérationnelle en vue de finaliser les acquisitions foncières et de mettre en œuvre les travaux de recyclage foncier de l'îlot Beaunier, préfigurant ainsi son renouvellement urbain.

Par délibération n°160 du 23 avril 2018, les parties ont convenu, par avenant, d'élargir le périmètre de la convention initiale en intégrant notamment la parcelle située 26 boulevard Fauriat, objet de la présente délibération.

□ **Motivation et Opportunité :**

Les conventions opérationnelles ont pour objet de déterminer les modalités de la coopération entre l'EPORA et la Ville dans le cadre de projets urbains en phase pré-opérationnelle. Elles permettent à l'EPORA de conduire des études techniques, d'acquérir le foncier et de réaliser les travaux de démolition et de préparation des terrains à l'accueil des futures opérations. Les biens immobiliers sont ensuite recédés par l'EPORA à la Ville selon les conditions financières prévues dans la convention. Aucune décote n'est prévue sur le périmètre de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle pour l'îlot Beaunier car les tènements concernés sont destinés à l'aménagement d'un espace public.

□ **Contenu :**

M. Gérard Tardy est propriétaire d'un tènement situé 26 boulevard Fauriat, sur la parcelle cadastrée DY 47, composé d'une batterie de 17 garages.

Dans le cadre de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle n°42A061, la Ville demande à l'EPORA d'acquérir ce tènement auprès de M. Gérard Tardy.

Le montant de l'acquisition, équivalent à 110 000 € indemnité de emploi comprise, est conforme à l'avis de France Domaine du 18 septembre 2018 joint à la présente délibération.

A l'issue des travaux de recyclage foncier de l'ensemble de l'îlot, la Ville de Saint-Étienne, ou l'opérateur qu'elle aura désigné, rachètera le tènement à l'EPORA à 100 % de son prix de revient.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne.

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- demander à l'Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes, dans le cadre de l'avenant à la convention opérationnelle n°42A061 « îlot Beaunier », d'acquérir, auprès de M. Gérard Tardy, le tènement situé 26 boulevard Fauriat dans les conditions précisées ci-avant,
- s'engager au rachat du tènement immobilier en cause auprès de l'Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes selon les conditions définies dans ledit avenant qui correspondent à 100 % du prix de revient,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b> 55 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	acquisition foncière et démolition du 26 boulevard Fauriat : portage EPORA et remboursement par la Ville en 2020 sur le Chapitre 21 – Article 211 8
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b>
	<b>Christiane JODAR</b>